Agriculture
Canada

In Support of Canadian Farmers

91-00206/

Agriculture is a $20-billion industry, an important source of employment and a major contributor to Canada's balance of trade. It is a significant part of the economic lifeblood of every region of the country.

In recent years, however, many Canadian farmers have faced difficult circumstances, such as unfair international competition, high debt loads and drought. In each case, the federal government has risen to the challenge. In 1986 and 1987, it responded to the decline in world grain prices by establishing the Special Canadian Grains Program. This provided a total of $2.1 billion to Canadian grain producers.

Nineteen-ninety marks a landmark year for the Canadian agri-food sector. All sector participants, including the federal government and the provinces, began working as true partners in the most important examination of Canadian agricultural policy ever undertaken.

A number of working groups and consulting committees emerged from the National Conference on Agri-food Policy held in December 1989. They are developing options for a policy that will let the sector meet the challenges of a constantly changing world.

The agri-food policy review rests on four fundamental principles proposed in the publication Growing Together – market responsiveness, self-reliance, regional diversity and environmental sustainability.

This publication outlines the complete range of federal programs designed to assist farmers. It bears witness to the importance of Canadian agriculture and to the federal government's commitment to maintain the vigor of this vital sector in the years to come.

Contents

Introduction / 1

Safety Net Programs / 3
- Agricultural Stabilization Act / 3
- Western Grain Stabilization Act / 4
- Crop Insurance / 5
- Dairy Policy / 6
- Agricultural Products Board / 7

Financing Assistance and Tax Measures / 9
- Farm Fuel Tax Rebate Program / 9
- Capital Gains Exemption / 10
- Farm Credit Corporation / 10
- Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act / 12
- Farm Debt Review Act / 13
- Advance Payments for Crops Program / 14
- Prairie Grain Advance Payments Act / 15

Developmental Programs / 17
- Inspection and Regulation Programs / 17
- Scientific Research and Development / 18
- Agricultural Development Agreements / 19
- National Soil Conservation Program / 21
- The Canadian Agri-food Development Initiative / 22
- Prairie Farm Rehabilitation Administration / 24
- Farm Women's Advancement Program / 25

Transportation Assistance Programs / 27
- Western Grain Transportation Act / 27
- Feed Freight Assistance / 28

Special Assistance Measures / 29
- Canadian Rural Transition Program / 29
- Waterfowl Crop Damage Compensation Program / 30
- Canadian Crop Drought Assistance Program / 31
- Alternate Enterprise Initiative / 32
- Tobacco Transition Adjustment Initiative / 33
- Grape and Wine Adjustment Programs / 34

Other programs / 37

Agriculture Canada Publication 1815E
available from
Communications Branch, Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C7

©Minister of Supply and Services Canada 1990
Cat. No. A15-1815/1990E ISBN: 0-662-18056-9
Printed 1986 Revised 1990 40M-8:90

Également disponible en français sous le titre
Un coup de pouce aux agriculteurs canadiens.

Introduction

Because agriculture is a major force in the Canadian economy, the federal government has given top priority to strengthening it.

Agriculture means business for thousands of Canadians. In 1989, the agri-food sector:

- employed 13% of all Canadians;
- accounted for 9% of gross domestic product;
- exported $8.7 billion worth of products; and
- accounted for a positive trade balance of $1.7 billion.

The needs of farmers and the unique nature of the agri-food sector have generated a wide range of federal and provincial support programs. In 1988-89, the federal government spent $4.8 billion in support of Canadian agriculture. Programs give both immediate assistance to cushion the effect of production and sales fluctuations, and other assistance to improve the sector's long-term competitiveness. Working closely with the provinces, the federal government continues to support progress and development in Canada's agri-food industry.

Safety Net Programs ...

Agricultural Stabilization Act

Purpose The act supports and stabilizes the prices of agricultural commodities – cattle, hogs, lambs, wool, industrial milk and cream, corn and soybeans. It also supports, at a statutory minimum level, oats, barley, winter wheat and spring wheat not marketed by the Canadian Wheat Board. Other farm commodities can be designated for support using the same formula.

Assistance provided Payments are made when prices are low or costs are high compared with previous years. National tripartite stabilization programs have been introduced for 12 commodities. They are funded equally by the federal government, participating producers and provincial governments.

Federal contributions in 1988-89 Payments to producers came to about $457.3 million.

For more information Contact:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-5880

Western Grain Stabilization Act

Purpose The program protects grain producers in the Canadian Wheat Board area by leveling out sharp drops in cash flow due to price fluctuations, reduced sales or increases in production costs.

Assistance provided Participants receive stabilization payments from a fund supported by producer and federal government contributions. Payments are made when net cash flow from prairie grain production in a crop year is less than the previous 5-year average net cash flow. The federal government amended the act in 1985 to allow for spring interim payments in years when payouts are triggered. In 1988, the act was amended again. This extended coverage to special crops, increased participation and improved the financial base through a revised levy rate and a $750 million stabilization fund advance write-down.

Payouts to producers In the four consecutive crop-year stabilization periods to 1987-88, payouts totaled more than $3.7 billion.

For more information Contact:

Western Grain Stabilization Administration
935 – 303 Main Street
Winnipeg, Manitoba R3C 3H5
Tel. (204) 983-3384

Crop Insurance

Purpose Crop insurance protects farmers against crop losses caused by natural perils.

Cost-sharing arrangements

In 1989-90, the Crop Insurance Act made two cost-sharing formulas available. In Quebec and Newfoundland, the federal and provincial governments each contributed 25% of the necessary premiums and shared equally in the costs of administration. In the other provinces, the federal contribution was 50% of the total premium, with the provinces paying all the administrative costs. Producers paid no more than 50% of the total premium.

Bill C-48 amends the Crop Insurance Act to provide for a single cost-sharing formula in 1990-91 – that used by Quebec and Newfoundland. Producers will continue to pay no more than 50% of the total premium.

Federal expenditure in 1989-90

The federal government will contribute an estimated $313 million to provincially administered crop insurance programs across Canada. Total indemnity payments to insured farmers are expected to reach approximately $870 million.

The Multi-Year Disaster Benefit, available in the three Prairie provinces and British Columbia, was added to the crop insurance program in 1986. It was introduced because farmers in Western Canada needed greater crop insurance protection after successive droughts in 1984 and 1985. It gave additional payments totaling $97.7 million to Prairie producers in 1989.

For more information Contact the crop insurance agency in your province, or:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-5880

Dairy Policy

Purpose The policy gives efficient producers of milk and cream the opportunity to get a fair return for their labor and investment and to provide consumers with a continuous and adequate supply of high-quality dairy products.

Assistance provided In January 1986, the federal government announced its five-year dairy policy. This took the form of a commitment to continue the supply management program for industrial milk and cream and to continue establishing support prices for butter and skim milk powder. The government also pays a direct subsidy of $1.675/kg of butterfat (equivalent to $6.03/hL of milk containing 3.6 kg of butterfat) on industrial milk and cream production within overall domestic requirements.

Federal commitment The government has set aside about $1.5 billion for the 5-year period from 1985-86 to 1990-91.

For more information Contact:

Information Services
Canadian Dairy Commission
2191 Riverside Drive
Ottawa K1A 0Z2
Tel. (613) 998-9490

Agricultural Products Board

Purpose The board gives producers marketing support when they receive low prices because their agricultural commodities are in overabundant supply.

Assistance provided The board buys, stores or processes surplus commodities and then sells or exports them when market prices have improved.

This increases the financial return to the producers when they are ready to sell their commodities, even though a market may not exist at that time.

Federal expenditures in 1988-89 The government spent $5.5 million to buy, store and handle such commodities as maple syrup, grapes, raspberries, canned fruits and canned vegetables.

For more information Contact:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-5880

Financing Assistance And Tax Measures....

Farm Fuel Tax Rebate Program

Purpose Announced in December 1984, the program reduces the burden of farm input costs.

Assistance provided The federal government introduced rebates that effectively offset federal sales tax on farm gasoline and diesel fuel.

Producer benefits The program will save farmers more than $80 million in 1990 and has been extended until December 31, 1990.

For more information Contact your local Revenue Canada office, or:

Gasoline Tax and Refunds Section
Revenue Canada
Ottawa K1A 0L5
Tel. (613) 957-1300

Under the GST, the potential annual saving to the Canadian farm community is in the order of $250 million. Farmers will receive a refund or input-tax credit on purchases such as small trucks, power tools, fuels used on highways, lubricants, truck repairs, computers and farm supplies.

Capital Gains Exemption

Purpose The exemption reduces the capital gains tax on the sale of farm properties.

Assistance provided Beginning in 1985, a full-time farmer could sell his/her farm and its assets without paying capital gains tax on the first $500 000, subject to minimum tax regulations. On other kinds of assets, the exemption on capital gains taxation is limited to $100 000.

For more information Contact your local Revenue Canada office.

Farm Credit Corporation (FCC)

Purpose The corporation's financial services help farmers establish, develop and maintain viable farm enterprises.

Assistance provided The FCC makes and administers farm loans under the Farm Credit Act and the Farm Syndicates Credit Act. It also offers, to its applicants and borrowers, counseling and assistance in the financial analysis and planning of farm businesses. The corporation provides mortgage loans for purchase of land, livestock, equipment or quota, construction or renovation of farm housing, barns or machinery sheds, or for any other purpose that will enhance the farm operation.

Eligible farmers may get long-term loans for 5, 10, 15 years or longer at attractive fixed interest rates, with amortization periods of up to 30 years.

Beginning or established farmers with sound business plans may apply, whether or not they have off-farm income. Each applicant may borrow up to $350 000; if there is more than one qualifying applicant (this includes a spouse who has a registered interest in the farm business), the limit is $600 000.

FCC's unique shared-risk mortgage protects farmers against extreme interest rate fluctuations. Interest rates are adjusted annually in response to market trends. The adjustment, up or down, is shared equally between the corporation and the borrower. The farmer's share of upward adjustments is capped at 2.5%.

FCC also offers Farm Syndicate loans to groups of three or more farmers wishing to share equipment or buildings. A syndicate may borrow up to 80% of the cost of the items being financed to a maximum of $100 000 or $15 000 per qualifying member, whichever is less.

FCC has over 100 offices in all major farming communities across Canada.

Under the Farm Credit Corporation's new Lease Ownership Plan guidelines, farmers whose lease-back arrangements expire in 1989 or 1990 may be able to benefit from further assistance in the form of an extension to their lease.

Farmers can now pay into an "Equity Building Fund" held by the Farm Credit Corporation. Interest is paid until the farm family takes up the option to purchase or when the lease expires. The fund then will be available to assist in purchasing the farm.

For more information Contact your local Farm Credit Corporation office, or:

Farm Credit Corporation (head office)
434 Queen Street
Ottawa K1P 6J9
Tel. (613) 996-6606

Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act

On February 1, 1988, the Farm Improvement Loans Act expanded to become the Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act.

Purpose The act increases the availability of short- and intermediate-term loans at reasonable interest rates to farmers who wish to improve and develop their farms. It also provides for loans for the processing, distribution or marketing of farm products by cooperative associations.

Assistance provided Through federal government loan guarantees, credit is made available at preferred interest rates to farmers wanting to improve the efficiency of their operations or to those who form a cooperative for the further processing, distribution or marketing of farm products.

Federal loan guarantees in 1988-89 Under the program, 5916 loans were guaranteed for a total value of $108.7 million; the federal government paid out $5.4 million in claims.

For more information Contact:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-5880

Farm Debt Review Act

Purpose The act facilitates financial arrangements between farmers in difficulty and their creditors.

Assistance provided The legislation ensures that farmers in financial difficulty or facing foreclosure have access to an impartial third-party review of individual circumstances and possible financing/refinancing options. The review seeks a voluntary and mutually satisfactory agreement between farmer and creditor(s).

Federal expenditures The Farm Debt Review Boards (FDRB) began operation in August 1986. The federal governmnent spent approximately $40 million for the boards' operation from their inception up to March 31, 1990. The government also made provision for over $125 million through the Farm Debt Review Fund so that the Farm Credit Corporation can participate in arrangements made through the FDRB.

Funding authority for the FDRB terminates on March 31, 1991, and any extension is subject to Treasury Board approval.

For more information Contact the Farm Debt Review Board in your province, or:

Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-9554

Advance Payments for Crops Program

Purpose The program improves the marketing potential for specified crops and increases returns to producers.

Assistance provided Eligible producer associations can receive guaranteed loans to make advance payments of up to $250 000 to each of their members. These payments let farmers store their crop until market conditions improve. The program is available for all storable crops, except wheat and barley produced in the Canadian Wheat Board designated areas.

Federal expenditures in 1988-89
The federal government guaranteed about $332 million and advanced $207 million to farmers through their producer organizations. It paid $677 932 for defaulted producers to honor the guarantee. Fifty-five producer associations across the country benefited from this program.

For more information Contact:

Manager, Advance Payments for Crops Act
Legislated Marketing Programs
Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-5880

Prairie Grain Advance Payments Act

Purpose The program improves Prairie grain producers' cash flow during periods when they must hold their inventory on the farm.

Assistance provided Within the Canadian Wheat Board designated area, eligible producers of wheat and barley can receive an advance until quotas are open and delivery opportunities improve. On December 15, 1989, the maximum increased to $250 000 per producer.

Cash advances These have ranged from $319 million to $642.5 million over the past several years.

For more information Contact:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-5880

Developmental Programs....

Inspection and Regulation Programs

Purpose The programs protect the marketability of agricultural, food and forest products. The federal government sets and enforces standards to safeguard human, animal and plant health and to facilitate national and international trade, while recognizing that industry is ultimately responsible for the health, safety and quality of products.

Priorities Inspection and regulation programs:

- prevent the introduction into Canada of exotic diseases, insects, weeds and other dangerous entities of plant or animal origin;
- control or eradicate, where economically justified, exotic diseases, insects, weeds and other dangers of plant or animal origin that gain entry into Canada;
- prevent or remove threats to human health and safety created by chemical, bacterial or physical hazards associated with food and agricultural products;
- prevent, control and eradicate, where justified by economic or human health concerns, domestic animal or plant diseases;
- inspect and certify agricultural and food products for export; and
- ensure the certification for grade and quality of agricultural and food products.

Federal expenditures for 1988-89 The federal government spent $241.9 million on inspection and regulatory programs.

For more information Contact:

Food Production and Inspection Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 992-2114

Scientific Research and Development

Purpose Federal government research improves the long-term marketability of Canadian agricultural products.

Areas of research Long-term research concentrates on reducing the cost of production and adding to the value and diversity of agricultural products.

Other research focuses on the sustainability of the resource base, on environmental quality and on product quality and safety. This not only meets immediate needs but ensures that the Canadian agri-food sector remains internationally competitive.

More than 50 agricultural research establishments across Canada work closely with industry and the provinces. Studies take place in such fields as biotechnology, integrated pest management, crop and animal breeding, soil and water conservation and food processing.

Federal budget for 1990-91 The government has committed about $256 million to agricultural research.

For more information Contact:

Research Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C6
Tel. (613) 995-7084

Agricultural Development Agreements

Purpose The agreements encourage regional development based on the agricultural and food production potential of each province.

Assistance provided Since 1984, the federal government has signed a series of 5-year agreements, subsidiary to federal-provincial economic and regional development agreements, with British Columbia, Saskatchewan, Manitoba, Quebec, New Brunswick, Prince Edward Island, Nova Scotia and Newfoundland. These deal with conserving resources, improving productivity, exploiting export opportunities and encouraging development of secondary industries.

Outside these agreements, other regional agricultural initiatives include:

- the Soil and Water Enhancement Program (SWEEP), a 5-year federal-provincial agreement to improve soil and water quality in southwestern Ontario;

- the Assistance Plan for Innovation and Technology Transfer in the Quebec agri-food industry, which encourages commercial assessment of new opportunities;
- the Atlantic Livestock Feed Initiative, which provides incentives in each of the four Atlantic provinces to increase feed grain and forage production capability;
- the Special Atlantic Livestock Initiative for establishing more effective intelligence and communication among industry organizations;
- the Canada/Alberta Agreement on soil, water and cropping research and technology transfer; and
- cooperation agreements on agriculture with Prince Edward Island and Nova Scotia, to increase industry productivity and competitiveness and help industry take advantage of opportunities in domestic and international markets.

Federal allocations The federal government has committed more than $202 million to economic and regional development agreements. In addition, the allocation for SWEEP is $15 million; for the Quebec Innovation and Technology Transfer Program, $5 million; for the Canada/Alberta Soil, Water and Cropping Agreement, $2 million; and for the Atlantic Livestock Feed Initiatives, $35 million.

For more information Contact the regional office of the Agricultural Development Branch in your province, or;

Special Programs Division
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-9554

National Soil Conservation Program

Purpose The National Soil Conservation program is a cooperative federal-provincial effort to improve the quality of Canadian soils and help Canadian farmers conserve and protect the country's agricultural land.

Assistance provided The Agriculture Development Branch is implementing the federal component of Canada's soil conservation agreements with Newfoundland, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick, Quebec, Ontario and British Columbia. The federal share for these agreements totals $21.6 million. The agreements focus on awareness and education, technology transfer, on-farm soil conservation, monitoring and permanent cover.

The Prairie Farm Rehabilitation Administration is implementing the federal component of the Canada-Alberta, Canada-Saskatchewan and Canada-Manitoba agreements. These are cost-shared equally and form the Prairie component of the National Soil Conservation Program. The federal share for these agreements totals $53.4 million.

The federal government is contributing up to $10 million to promote environmentally sustainable agriculture. Activities could include extending and enhancing existing soil and water conservation initiatives such as returning marginal lands to permanent cover, management of agricultural waste products and other alternative farm management practices.

Federal expenditures Over the next 3 years, the federal government will spend a total of $75 million in direct assistance to producers, on research and demonstration projects, on monitoring soil quality and on awareness programs.

For more information Contact

Director General
Prairie Farm Rehabilitation Administration
1901 Victoria Avenue
Regina, Saskatchewan S4P 0R5
Tel. (306) 780-5081

Director
Priorities, Management, Strategies
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-9554

The Canadian Agri-food Development Initiative (CAFDI)

This contribution program, administered by Agriculture Canada, resulted from the amalgamation of the Canadian Agricultural Market Development Initiative (CAMDI) and the Production Development Assistance Initiative (PDAI). The CAMDI and PDAI terms and conditions terminated on March 31, 1990, and the CAFDI terms and conditions took effect on April 1, 1990.

Purpose The CAFDI program encourages economic development in the Canadian agri-food industry by financially assisting projects that develop markets, production and human resources.

Assistance provided Applicants may receive up to 50% of eligible project costs, to a maximum of $250 thousand per year or $750 thousand over the project's duration. Maximum government assistance may not exceed 50% from all federal sources or 75% from all government sources combined.

Who can apply Commercial and non-profit organizations, including corporations, cooperatives, marketing boards, partnerships, sole proprietorships, universities, industry associations, provincial and territorial governments, crown corporations and government agencies may apply. Organizations that represent a broad sector of the industry receive preference.

For more information Contact the regional office of the Agriculture Development Branch in your province, or:

CAFDI Secretariat
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-9554

Since the mid-1980s, some grain-producing countries have reduced government support to agriculture. However, the reductions have been uneven. All countries have to be prepared to contribute equitably to agricultural trade reforms under discussion at the Multilateral Trade Negotiations.

Prairie Farm Rehabilitation Administration (PFRA)

Purpose PFRA helps strengthen and diversify agricultural production on the prairies by supporting and implementing soil conservation measures and water development projects.

Assistance provided PFRA provides technical and financial assistance to farmers, ranchers, conservation groups and local and provincial governments for soil conservation and water development activities.

Major programs PFRA administers and implements federal-provincial soil conservation agreements on the Prairies. It operates a shelterbelt centre that provides 10 million tree seedlings each year for farm shelterbelt and wildlife habitat plantings. The Administation manages 87 community pastures that protect marginal land while supplying valuable grazing to farmers and ranchers. PFRA also provides technical and financial assistance to producers and small communities for the investigation and development of water sources, including wells, dugouts and dams, and for the construction of irrigation works and water pipeline systems. It maintains and manages larger water storage and irrigation works.

PFRA is also extensively involved in long-range planning, investigation, design and construction supervision of large works for water storage, irrigation and municipal water needs.

Federal expenditures for 1988-89
PFRA's total expenditures amounted to $82.3 million, excluding drought programs.

For more information Contact:

Communications Division
Prairie Farm Rehabilitation Administration
1901 Victoria Avenue
Regina, Saskatchewan S4P 0R5
Tel. (306) 780-5884

Farm Women's Advancement Program

Purpose The Farm Women's Advancement Program helps the agriculture sector make its maximum real contribution to the Canadian economy. It does this by encouraging the industry to make full and fair use of its human resources by integrating farm women equitably both in farm operations and industry decision-making.

Assistance provided Eligible recipients may receive up to $50 000 for all projects in one fiscal year. Assistance is available to Canadian farm women's organizations for selected information, educational, participatory, promotional and organizational activities that further the equality of Canadian farm women.

Federal contributions in 1989-90
Payments came to about $130 thousand.

For more information **Contact:**

Coordinator
Farm Women's Bureau
Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-5880

Transportation Assistance Programs....

Western Grain Transportation Act

Purpose The Western Grain Transportation Act provides a federal subsidy of up to $700 million a year for the transportation of Prairie grain. The act established the Grain Transportation Agency, which works with the grain industry in developing a more efficient handling and transportation system.

Assistance provided The federal government and shippers share the rates for moving grain. The government's contribution applies to grain exported to non-U.S. destinations from ports in British Columbia and to grain movements to Churchill and Thunder Bay. The National Transportation Agency of Canada sets the rates and administers subsidy payments to the railway companies.

Federal expenditures The federal government will spend $620 million in the 1989-90 crop year.

For more information Contact:

National Transportation Agency of Canada
15 Eddy Street
Hull, Quebec K1A 0N9
Tel. (819) 997-6507

Grain Transportation Agency
135 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0T4
Tel. (204) 983-3212

Feed Freight Assistance

Purpose This assistance helps livestock feeders in feed-deficit areas of the country.

Assistance provided Feed freight assistance partly offsets the cost of transporting Canadian feed grain from areas with a surplus to those with a deficit. Payment is also made on local grain sold commercially in the feed-deficit areas.

Federal expenditures in 1988-89
Assistance totaled $17.7 million.

For more information Contact:

Livestock Feed Board of Canada
5180 Queen Mary Road, Room 400
P.O. Box 177, Snowdon Station
Montreal, Quebec H3X 3T4
Tel. (514) 283-7505

Special Assistance Measures....

Canadian Rural Transition Program

Purpose The program helps farm families who cease farming because of financial difficulties and wish to start a new non-farming career.

Assistance provided The program supplies a basic transition grant and, depending on circumstances, supplementary financial assistance to a maximum of 22 weeks. It also provides assistance for skills training, transportation costs to seek new employment, relocation costs, wage reimbursement for employers and self-employment grants. Job and personal counselling are also available.

Estimated federal expenditures
Since the program's inception in September 1986, about $24 million has been spent. An additional $9 million is budgeted for the period ending March 31, 1991.

About 35¢ of every federal tax dollar goes to service the federal debt, compared with an average of 12¢ of every provincial tax dollar to service provincial debts. And yet, total federal spending on agriculture in 1988-89 was almost 5 billion dollars. This is almost two-and-a-half times the estimated spending of all 10 provinces combined.

For more information Contact your local Canada Employment Centre, Farm Credit Corporation office, Canada Farm Labour Pool, or:

Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A OC5
Tel. (613) 995-9554

Waterfowl Crop Damage Compensation Program

Purpose This program compensates farmers for crop losses caused by migratory waterfowl (ducks, geese and sandhill cranes).

Cost-sharing arrangements
The federal and provincial governments pay compensation on a 50:50 cost-sharing basis. The program now operates in Manitoba, Saskatchewan and Alberta.

Federal expenditure in 1989-90
The estimated federal share is $3.7 million.

For more information Contact the crop insurance corporations in Manitoba, Saskatchewan and Alberta, or:

Policy Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-5880

Canadian Crop Drought Assistance Program

Purpose The program helps producers in the Prairie provinces, Ontario and Quebec offset the crop losses they suffered as a result of the 1988 drought.

Assistance provided Any affected producer was eligible to apply for assistance, although payments to those in the most severely affected areas received priority.

Payments to an individual producer depended on the specific crop; the per-acre rate was based on crop insurance yield data for that particular township.

Payouts to producers The program paid out about $850 million.

For more information Contact:

Grains and Oilseeds Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 996-4913

Alternate Enterprise Initiative (AEI)

Purpose As part of the Tobacco Diversification Plan, the $15 million AEI supports crop and market development projects, as well as research activities aimed at funding alternatives to tobacco. The program operates in Ontario and Quebec.

Assistance provided In Ontario, up to 50% of eligible market development and production development costs may be funded. Projects must benefit tobacco regions and farmers without disrupting current domestic production and markets. Examples of alternatives include sweet potatoes, evening primrose, ginseng and specialty vegetable processing.

Since the autumn of 1987, the federal government has helped farmers in Quebec convert to other crops, such as Spanish onions and Chinese vegetables. It has also conducted market analyses, such as those on the feasibility of canning vegetables. The research component contributed to such projects as those dealing with asparagus, yarrow, milkweed and strawberries.

Federal expenditures in 1989-90
Payments in Ontario came to about $0.5 million. The federal government also allotted almost $1.5 million to foster alternatives in Quebec over a 5-year period ending March 31, 1992.

For more information Contact:

Regional Director
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
450 Speedvale Avenue West,
Suite 104
Guelph, Ontario N1H 7Y7
Tel. (519) 763-5433

Regional Director
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Gare Maritime Champlain
901 Cap Diamant, Room 350-4
Quebec, Quebec G1K 4K1
Tel. (418) 648-4775

Tobacco Transition Adjustment Initiative (TTAI)

Purpose The TTAI element of the Tobacco Diversification Plan provides transition payments to those producers wishing to leave the tobacco-growing industry.

Assistance provided Programs were begun in all five tobacco-producing provinces – Ontario, Quebec, Prince Edward Island, Nova Scotia and New Brunswick. The programs end March 31, 1992.

Federal contributions in 1989-90
Payments came to about $11 million.

For more information Contact:

Director
Crop Development Division
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel. (613) 995-9554

Grape and Wine Adjustment Programs

Purpose This federal-provincial initiative improves the international competitiveness of grape and wine industries in Ontario ($100 million) and British Columbia ($28 million).

Assistance provided In Ontario, the program includes assistance for grape acreage removal ($50 million until March 31, 1994), wine and grape price support ($27 million until March 31, 2000), wine market development ($5 million until March 31, 1994), grape quality and productivity ($1.5 million until March 31, 1994) and grape surplus purchase ($6.5 million until March 31, 1991).

In British Columbia, the programs include assistance for grape acreage removal ($19.8 million until March 31, 1990), deficiency payment for the 1988 grape crop ($4.5 million), cash cost-of-production escalator ($1.2 million), market development and promotion initiatives for B.C. wines ($1 million) and provincial credit ($1.5 million). The agreement terminates on March 31, 1994.

Federal contributions in 1989-90

Payments to Ontario producers came to about $20.4 million and to about $6.3 million for British Columbia producers.

For more information Contact:

Regional Director
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
450 Speedvale Avenue West,
Suite 104
Guelph, Ontario N1H 7Y7
Tel. (519) 763-5433

Regional Director
Agriculture Development Branch
Agriculture Canada
620 Royal Avenue, Suite 204
New Westminster, British Columbia
V3L 5A8
Tel. (604) 666-6344

Other Programs

In addition to the programs described in this publication, the federal government funds many others that benefit agricultural producers and the agri-food sector. They include:

- registration and inspection of seed, feed, fertilizer and pesticides;
- record of performance programs for livestock;
- export development and promotion;
- dissemination of market information through market price reports and forecasts;
- supervision of national marketing agencies for eggs, turkeys, broiler hatching eggs and broiler chickens; and
- support through the Agricultural Products Cooperatives Marketing Act.

Agriculture Canada

Un coup de pouce aux agriculteurs canadiens

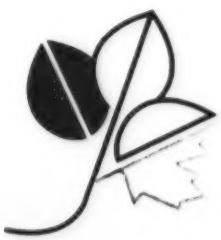

L'agriculture est à la fois un secteur d'activités qui engendre 20 milliards de dollars, une source majeure d'emplois et un élément fondamental de la balance commerciale du Canada. C'est un moteur économique important dans chaque région du pays.

Ces dernières années, toutefois, de nombreux agriculteurs canadiens ont vécu des moments difficiles par suite d'un endettement excessif ou de la concurrence déloyale sur les marchés internationaux. Chaque fois, le gouvernement fédéral s'est montré à la hauteur de la situation. En 1986 et 1987, il a réagi à la baisse du prix des céréales en mettant sur pied le Programme spécial canadien pour les grains. Les céréaliculteurs canadiens ont ainsi reçu une aide de 2,1 milliards de dollars.

L'année 1990 est marquante pour le secteur agro-alimentaire canadien.

Les intervenants du secteur, y compris le gouvernement fédéral et les provinces, participent en véritables partenaires au plus important examen de la politique agricole jamais entrepris au pays.

Divers groupes de travail et comités consultatifs ont été formés lors de la conférence nationale sur la politique agro-alimentaire de décembre 1989. Ils ont pour but d'élaborer diverses options dans l'établissement d'une politique qui permettra au secteur de relever les défis d'un monde en perpétuelle transformation.

L'examen de la politique agro-alimentaire s'appuie sur quatre principes fondamentaux proposés dans le document de travail *Partenaires dans la croissance* : la sensibilité aux marchés, l'autonomie, la diversité des régions et la protection de l'environnement.

La présente publication décrit toute la gamme des programmes fédéraux destinés à aider les agriculteurs. Elle témoigne non seulement de l'importance de l'agriculture canadienne, mais aussi de l'engagement du gouvernement canadien à maintenir le dynamisme de ce secteur vital.

Table des matières

Introduction / 1

Programmes de protection du revenu / 3
- Loi sur la stabilisation des prix agricoles / 3
- Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest / 4
- Assurance-récolte / 5
- Politique laitière / 7
- Office des produits agricoles / 8

Aide financière et mesures fiscales / 9
- Programme de remise de la taxe sur le carburant agricole / 9
- Exemption sur les gains en capital / 10
- Société du crédit agricole / 11
- Prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative / 13
- Loi sur l'examen de l'endettement agricole / 14
- Programme de paiement anticipé des récoltes / 15
- Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies / 16

Programmes de développement / 19
- Programmes d'inspection et de réglementation / 19
- Recherche scientifique et développement / 20
- Ententes sur le développement agricole / 21
- Programme national de conservation des sols / 23
- Projet de développement agro-alimentaire canadien / 25

- Administration du rétablissement agricole des Prairies / 27
- Programme d'aide à l'avancement des agricultrices / 29

Programmes d'aide au transport / 31
- Loi sur le transport du grain de l'Ouest / 31
- Aide au transport des céréales fourragères / 32

Mesures d'aide spéciale / 35
- Programme canadien de réorientation des agriculteurs / 35
- Programme d'indemnisation pour les dégâts causés aux cultures par la sauvagine / 36
- Programme canadien d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse / 37
- Programme de remplacement des entreprises / 38
- Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac / 40
- Programme d'aide à l'adaptation du secteur viti-vinicole / 41

Autres programmes / 43

Agriculture Canada Publication 1815F
On peut en obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990
N°. de cat. A15-1815/1990F ISBN: 0-662-96287-7
Impression 1966 Révision 1990 20M-8:90

Also available in English under the title
In support of Canadian farmers.

Introduction

L'agriculture constitue l'un des moteurs de l'économie canadienne. La renforcer est donc primordial pour le gouvernement du Canada.

Qui dit agriculture, dit affaires pour des milliers de Canadiens. En 1989, le secteur agro-alimentaire :

- employait 13 % de toute la population canadienne;
- engendrait 9 % du produit intérieur brut;
- exportait pour près de 8,7 milliards de dollars de produits;
- déclarait une balance commerciale positive de 1,7 milliard de dollars.

Les besoins des agriculteurs et le caractère unique du secteur agro-alimentaire ont donné naissance à toutes sortes de programmes de soutien fédéraux et provinciaux. En 1988-1989, le gouvernement fédéral a consacré 4,8 milliards de dollars à l'agriculture canadienne. Les programmes mis sur pied fournissent un secours immédiat afin d'atténuer l'effet des fluctuations de la production et des ventes, ainsi que de l'aide en vue d'améliorer la compétitivité à long terme du secteur. En collaboration étroite avec les provinces, le gouvernement fédéral continue de soutenir le développement du secteur agro-alimentaire canadien.

Programmes de protection du revenu ...

Loi sur la stabilisation des prix agricoles

Objet La Loi soutient et stabilise à un niveau minimal les prix de certains produits agricoles : bovins, porcs, agneaux, laine, lait de transformation et crème, de même que le maïs et le soja, l'avoine, l'orge, le blé d'hiver et le blé de printemps qui ne sont pas commercialisés par la Commission canadienne du blé. Si les conditions le justifient, l'aide prévue par cette loi peut s'appliquer à d'autres denrées agricoles.

Aide fournie Des paiements sont versés aux producteurs quand les prix sont bas ou les coûts élevés en comparaison des années précédentes. Des programmes nationaux tripartites de stabilisation ont été mis en place pour 12 produits; ils sont financés à parts égales par le gouvernement fédéral, les producteurs participants et les gouvernements provinciaux.

Contributions fédérales en 1988-1989 Les paiements fédéraux versés aux producteurs s'élevaient à environ 457,3 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tel.: (613) 995-5880

Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest

Objet Le Programme protège les céréaliculteurs situés dans la zone régie par la Commission canadienne du blé, en atténuant les fortes baisses des ressources d'autofinancement dues à la fluctuation des prix, à une diminution des ventes ou à l'augmentation des coûts de production.

Aide fournie Les agriculteurs participants reçoivent des paiements de stabilisation puisés à même un fonds constitué par les contributions des producteurs et du Trésor fédéral, quand la marge nette d'autofinancement de la céréaliculture au cours d'une campagne donnée est inférieure à la moyenne des cinq années précédentes. Le gouvernement fédéral a modifié la Loi en 1985 pour permettre le versement de paiements provisoires au printemps lorsque cela s'avérera nécessaire. En 1988, on a de nouveau modifié la Loi pour étendre la protection aux cultures spéciales, accroître la participation des producteurs et améliorer l'assise financière du programme grâce à un nouveau barème de contributions et à l'annulation de 750 millions de dollars du déficit du fonds de stabilisation.

Paiements aux producteurs

Les producteurs ont reçu plus de 3,7 milliards de dollars au cours de la période de quatre campagnes se terminant en 1987-1988.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

L'Administration de la stabilisation
concernant le grain de l'Ouest
303, rue Main, bureau 935
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H5
Tél.: (204) 983-3384

Assurance-récolte

Objet Le régime d'assurance-récolte protège les agriculteurs contre les pertes de récolte causées par des désastres naturels.

Modalités de partage des coûts

En 1989-1990, deux formules de partage des coûts étaient prévues dans la *Loi sur l'assurance-récolte*. Au Québec et à Terre-Neuve, les gouvernements fédéral et provinciaux absorbaient chacun 25 % du coût des primes et partageaient également les frais d'administration du programme. Dans les autres provinces, la contribution fédérale correspondait à 50 % du coût total des primes, et les provinces assumaient tous les frais d'administration. Les producteurs ne payaient pas plus de 50 % des primes totales.

Le projet de loi C-48, loi modifiant la *Loi sur l'assurance-récolte*, prévoit une seule formule de partage des coûts en 1990-1991, soit celle

utilisée par le Québec et Terre-Neuve. Les producteurs continueront de payer au plus 50 % des primes totales.

Dépenses fédérales en 1989-1990 Au cours de 1990, le gouvernement fédéral versera une contribution évaluée à 313 millions de dollars aux régimes d'assurance-récolte administrés par les provinces. Le total des indemnités versées aux agriculteurs assurés devrait atteindre quelque 870 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à son organisme provincial d'assurance-récolte ou à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-5880

La Couverture additionnelle en cas de sinistres successifs, offerte aux trois provinces des Prairies et à la Colombie-Britannique, a été ajoutée au programme d'assurance-récolte en 1986. Cette décision a été justifiée parce que les agriculteurs de l'Ouest canadien avaient besoin d'une plus grande protection par l'assurance-récolte après des sécheresses successives en 1984 et 1985. Ce programme a versé des sommes additionnelles totalisant 97,7 millions de dollars aux producteurs des Prairies en 1989.

Politique laitière

Objet Cette politique donne aux producteurs de lait et de crème dont l'exploitation est efficace la possibilité de tirer un revenu équitable par rapport au travail fourni et à l'argent investi. Elle fournit en outre un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de haute qualité.

Aide fournie En janvier 1986, le gouvernement fédéral annonçait sa nouvelle politique laitière quinquennale. Il s'y engageait à maintenir le programme de gestion de l'offre pour le lait de transformation et la crème et à continuer de soutenir les prix du beurre et de la poudre de lait écrémé. Le gouvernement fédéral a également versé aux producteurs une subvention directe de 1,675 $ le kilogramme de matière grasse (soit 6,03 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kg de matière grasse) pour la production de lait de transformation et de crème ne dépassant pas les besoins totaux du marché intérieur.

Engagement du Fédéral Le gouvernement fédéral a engagé une somme approximative de 1,5 milliard de dollars dans ce programme quinquennal, qui a débuté en 1985-1986 et qui prendra fin en 1990-1991.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

Commission canadienne du lait
Services d'information
2191, chemin Riverside
Ottawa K1A 0Z2
Tél.: (613) 998-9490

Office des produits agricoles

Objet L'Office aide les agriculteurs à commercialiser leurs produits quand les prix sont bas à cause d'une trop grande offre.

Aide fournie L'Office achète, emmagasine ou transforme des produits excédentaires et les vend ou les exporte quand les prix du marché s'améliorent, ce qui permet aux producteurs de tirer un meilleur revenu de leur récolte quand ils sont prêts à la vendre, même si, à ce moment-là, la demande est inexistante.

Dépenses fédérales en 1988-1989 Le gouvernement fédéral a consacré 5,5 millions de dollars à l'achat, à l'entreposage et à la manutention de produits comme le sirop d'érable, les raisins, les framboises ainsi que les fruits et légumes en conserves.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-5880

Aide financière et mesures fiscales ...

Programme de remise de la taxe sur le carburant agricole

Objet Le Programme, annoncé en décembre 1984, allège le fardeau des coûts de production agricole.

Aide fournie Les remises accordées par l'administration fédérale sur l'essence et le carburant pour diesels à usage agricole annulent dans les faits les taxes de vente fédérales payées à l'achat de ces produits.

Avantages pour les producteurs
Ce programme permettra aux agriculteurs d'épargner plus de 80 millions de dollars en 1990; il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1990.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau de Revenu Canada de sa localité ou à la :

Section de la taxe sur l'essence
et des remboursements
Revenu Canada
Ottawa K1A 0L5
Tél.: (613) 957-1300

Exemption sur les gains en capital

Objet Cette exemption réduit l'impôt sur les gains en capital réalisés par la vente de biens agricoles.

Aide fournie Depuis 1985, les agriculteurs à temps plein peuvent vendre leur ferme et leurs biens sans avoir à payer d'impôt sur la première tranche de 500 000 $ de gain en capital, sous réserve des dispositions relatives à l'impôt minimal. Pour les autres types de biens, le plafond d'exemption est fixé à 100 000 $.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau de Revenu Canada de sa localité.

Avec la TPS, les économies annuelles que la collectivité agricole canadienne pourrait réaliser seraient de l'ordre de 250 millions de dollars. Les agriculteurs recevront un remboursement ou un crédit d'impôt pour facteurs de production pour l'achat d'articles ou de services tels des camionnettes, des outils mécaniques, du carburant utilisé sur les routes, des lubrifiants, la réparation des camions, des ordinateurs et des machines agricoles.

Société du crédit agricole (SCA)

Objet La société fournit des services financiers aux agriculteurs pour leur permettre d'établir, de développer et de maintenir une exploitation viable.

Aide fournie La SCA accorde et gère des prêts agricoles aux termes de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux syndicats agricoles*. Elle offre également aux emprunteurs et à ceux qui en font la demande des conseils et une aide en analyse financière et en planification de l'entreprise agricole. Elle consent des prêts hypothécaires pour l'achat de terres, de bétail, d'équipement ou de contingent, la construction ou la rénovation de la maison de ferme, des étables ou des hangars à machines, ou pour toutes autres fins susceptibles d'améliorer l'exploitation agricole.

Aux termes des nouvelles lignes directrices du Programme de location-achat de la Société du crédit agricole, les agriculteurs dont le contrat de cession-bail expire en 1989 ou 1990 pourront bénéficier d'une aide additionnelle sous forme d'un prolongement de leur bail.

Les agriculteurs peuvent maintenant contribuer à un «fonds d'accumulation d'avoir» géré par la Société du crédit agricole. L'intérêt est payé jusqu'à ce que la famille agricole décide d'acheter ou lorsque le bail expire. Le fonds sera alors utilisable pour acheter la ferme.

Les agriculteurs débutants ou établis, qu'ils possèdent ou non un revenu non agricole, peuvent obtenir des prêts à long terme d'une durée de 5, 10, 15 ans ou plus à des taux fixes avantageux, et la période de remboursement peut même atteindre 30 ans. Le plafond de prêt s'élève à 350 000 $ ou à 600 000 $ s'il y a plus d'un demandeur admissible (cela comprend un conjoint qui a un intérêt enregistré dans l'entreprise agricole).

La SCA offre en outre des hypothèques à risque partagé afin de protéger les agriculteurs contre les fluctuations extrêmes des taux d'intérêt. Ces derniers sont corrigés chaque année en fonction des tendances du marché. Le rajustement en hausse ou en baisse est partagé également entre la SCA et l'emprunteur. La hausse maximale que l'agriculteur peut assumer est fixée à deux et demi pour cent.

La SCA consent aussi des prêts à des syndicats agricoles, c'est-à-dire à des groupes de trois agriculteurs ou plus désirant partager de l'équipement ou des bâtiments. Un tel syndicat peut emprunter l'équivalent de 80 % du coût des articles financés, jusqu'à concurrence de 100 000 $ ou de 15 000 $ par membre admissible, selon le moindre des deux.

La SCA compte plus de 100 bureaux situés dans toutes les grandes collectivités agricoles au Canada.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau de la Société du crédit agricole de sa localité ou à la :

Société du crédit agricole (siège social)
434, rue Queen
Ottawa K1P 6J9
Tél.: (613) 996-6606

Prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative

Le 1er février 1988, on a élargi la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* et on l'a rebaptisée *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*.

Objet La Loi rend plus accessibles aux agriculteurs des prêts à court et à moyen termes à des taux raisonnables pour leur permettre d'améliorer et d'étendre leur exploitation. Elle permet en outre de consentir du crédit à des coopératives vouées à la transformation, à la distribution ou à la mise en marché des produits agricoles.

Aide fournie Grâce à des garanties de prêts offertes par le gouvernement fédéral, les agriculteurs peuvent disposer de crédit à des taux d'intérêt privilégiés pour rendre leur exploitation plus efficace ou encore former une coopérative de transformation, de distribution ou de mise en marché de produits agricoles.

Garanties fédérales en 1988-1989 Dans le cadre de ce programme, 5916 emprunts ont été garantis pour une valeur totale de 108,7 millions de dollars. Durant cette période, le gouvernement fédéral a remboursé pour 5,4 millions de dollars de créance.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-5880

Loi sur l'examen de l'endettement agricole

Objet Cette loi aide les agriculteurs en difficulté à s'entendre avec leurs créanciers sur de nouvelles modalités de crédit.

Aide fournie En vertu de la Loi, les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières ou sont menacés de faillite peuvent soumettre leur cas à un comité indépendant et impartial qui étudiera leur situation ainsi que les diverses possibilités de financement ou de refinancement. Cet examen vise à établir entre les agriculteurs et leurs créanciers une entente à la fois volontaire et mutuellement satisfaisante.

Dépenses fédérales Les Bureaux d'examen de l'endettement agricole (BEEA) sont entrés en activité en août 1986. Le Trésor fédéral a assumé des coûts de l'ordre de 40 millions de dollars afin d'assurer le fonctionnement de ces bureaux depuis leur création jusqu'au 31 mars 1990. Il a également pris des dispositions financières de plus de 125 millions de dollars pour créer le Fonds d'examen de l'endettement agricole et permettre à la SCA de prendre part aux arrangements conclus par l'entremise des BEEA.

Le pouvoir de financement des BEEA expire le 31 mars 1991 et toute prolongation doit être approuvée par le Conseil du Trésor.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau d'examen de l'endettement agricole de sa province ou à la :

Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-9554

Programme de paiement anticipé des récoltes

Objet Ce programme accroît le potentiel de commercialisation pour des cultures déterminées et augmente le revenu des agriculteurs.

Aide fournie Les associations d'agriculteurs admissibles peuvent contracter des emprunts garantis pour avancer jusqu'à concurrence de 250 000 $ à chacun de leurs membres afin qu'ils puissent stocker leur récolte jusqu'à ce que les conditions de vente soient favorables. Ce programme vise toutes les cultures entreposables, sauf le blé et l'orge produits dans les zones régies par la Commission canadienne du blé.

Dépenses fédérales en 1988-1989 Quelque 332 millions de dollars ont été garantis, et 207 millions avancés aux producteurs par l'entremise de leurs associations agricoles. Un montant de 677 932 $ a été versé

à l'égard des producteurs défaillants afin d'honorer la garantie. Pas moins de 55 associations de producteurs à travers le pays ont profité de ce programme au cours de la campagne 1988-1989.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :

Gestionnaire
Loi sur le paiement anticipé des récoltes
Programmes de réglementation de la production
Direction générale des politiques
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-5880

Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies

Objet Ce programme améliore les ressources d'autofinancement des céréaliculteurs des Prairies au cours des périodes où ils doivent conserver leur production à la ferme.

Aide fournie Dans les zones régies par la Commission canadienne du blé, les producteurs de blé et d'orge admissibles peuvent recevoir une avance en attendant le dévoilement des contingents de livraison et l'amélioration des débouchés commerciaux. On a modifié la Loi le 15 décembre 1989 pour porter à 250 000 $ par producteur le plafond de prêt.

Avances consenties Au cours des dernières années, les avances ont varié de 319 millions à 642,5 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-5880

Programmes de développement....

Programmes d'inspection et de réglementation

Objet Les programmes sont conçus de façon à protéger les qualités marchandes des produits agricoles, alimentaires et forestiers. Il incombe à l'administration fédérale d'établir et de mettre en oeuvre des normes visant à protéger la santé des humains, des animaux et des plantes, et à faciliter le commerce national et international, tout en reconnaissant que le secteur doit assumer la responsabilité ultime à l'égard de l'innocuité, de la salubrité et de la qualité des produits.

Priorités Programmes d'inspection et de réglementation

- Prévenir l'introduction au Canada de maladies exotiques, d'insectes, de mauvaises herbes et d'autres organismes dangereux d'origine végétale ou animale.
- Combattre ou supprimer, lorsqu'il est rentable de le faire, les maladies exotiques, les insectes, les mauvaises herbes et les autres organismes dangereux d'origine végétale ou animale qui ont été introduits au Canada.
- Prévenir ou supprimer les menaces à la santé et à la sécurité publiques résultant de la contamination chimique, bactérienne ou physique des produits agricoles et alimentaires.
- Prévenir, combattre et supprimer, lorsqu'il est rentable de le faire, les maladies des animaux ou des plantes importantes sur le plan économique ou de la santé humaine.

- Fournir les services d'inspection et de certification nécessaires à l'exportation de nos produits.
- Assurer la certification des produits agricoles et alimentaires à l'égard de facteurs de qualité importants sur le plan économique (classement).

Dépenses fédérales en 1988-1989 Le gouvernement a affecté 241,9 millions de dollars aux programmes d'inspection et de réglementation au cours de cette période.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

Direction générale de la production et de l'inspection des aliments
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 992-2114

Recherche scientifique et développement

Objet Améliorer à long terme les qualités marchandes des produits agricoles canadiens.

Domaines de recherche La recherche à long terme vise surtout à réduire les coûts de production et à accroître la valeur et la diversité des produits agricoles. D'autres recherches portent sur la protection des ressources, la qualité de l'environnement et sur la qualité et la salubrité des produits. Ces travaux répondent non seulement à des besoins immédiats, mais font aussi en sorte que le secteur agro-alimentaire canadien demeure compétitif sur la scène internationale.

Plus de 50 établissements de recherches agricoles au Canada travaillent en étroite collaboration avec l'industrie et les provinces. Des études sont en cours dans des domaines tels que la biotechnologie, la lutte antiparasitaire intégrée, la reproduction des animaux et des plantes, la conservation des sols et de l'eau et la transformation des aliments.

Dépenses fédérales en 1989-1990 Le gouvernement fédéral a consacré quelque 256 millions de dollars à la recherche agricole.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

Direction générale de la recherche
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C6
Tél.: (613) 995-7084

Ententes sur le développement agricole

Objet Ces ententes encouragent le développement régional selon le potentiel de production agricole et alimentaire de chaque province.

Aide fournie Depuis 1984, le gouvernement fédéral a signé toute une série d'ententes quinquennales (qui se greffent aux ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional) avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de

Terre-Neuve. Ces ententes sont axées sur divers objectifs, comme la protection des ressources, l'amélioration de la productivité sectorielle, l'exploitation des débouchés à l'exportation et le développement des industries secondaires.

Outre ces ententes, mentionnons d'autres projets de développement du secteur agricole régional :

- le Programme d'amélioration du milieu pédologique et aquatique (PAMPA), une entente quinquennale fédérale-provinciale visant l'amélioration de la qualité des sols et de l'eau dans le sud-ouest de l'Ontario;
- le Programme d'aide à l'innovation technologique dans le secteur agro-alimentaire québécois, projet qui encourage l'évaluation du potentiel commercial de nouveaux débouchés;
- le Programme de développement des productions fourragères de la région de l'Atlantique, qui offre des mesures d'encouragement en vue d'accroître la capacité de production des céréales fourragères et des fourrages dans chacune des provinces de l'Atlantique;
- le Projet spécial de développement des productions animales, pour rendre plus efficaces les services de renseignements et les communications entre les organismes du secteur;
- l'Entente Canada-Alberta sur la recherche et le transfert de technologie dans les domaines du sol, de l'eau et des cultures;
- Ententes de coopération en agriculture avec l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, afin d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur, et de l'aider à tirer parti des possibilités de marché tant au pays qu'à l'étranger.

Dépenses fédérales Le gouvernement fédéral a engagé plus de 202 millions de dollars dans le cadre des ententes de développement économique et régional. En outre, la contribution fédérale au PAMPA est de 15 millions de dollars; de 5 millions de dollars pour le Programme d'aide à l'innovation technologique du Québec; de 2 millions de dollars pour l'entente Canada-Alberta sur le sol, l'eau et les cultures; de 35 millions de dollars pour le Programme de développement des productions fourragères de la région de l'Atlantique.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau régional de la Direction générale du développement agricole d'Agriculture Canada situé dans sa province ou à la :

Direction des programmes spéciaux
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-9554

Programme national de conservation des sols

Objet Le Programme national de conservation des sols est un effort coopératif fédéral-provincial visant à améliorer la qualité des sols canadiens et à aider les agriculteurs canadiens à conserver et à protéger les terres agricoles du pays.

Aide fournie La Direction générale du développement agricole est responsable de l'application de l'élément fédéral des ententes sur la conservation des sols conclues entre le Canada et Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la

Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. La contribution du gouvernement fédéral prévue par ces ententes totalise 21,6 millions de dollars. Les ententes portent principalement sur la sensibilisation et l'éducation, le transfert technologique, la conservation des sols à la ferme, la surveillance et la couverture permanente.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies se charge de l'élément fédéral des ententes Canada-Alberta, Canada-Saskatchewan et Canada-Manitoba. Ces ententes, qui prévoient un partage égal des coûts, représentent le pendant du Programme national de conservation des sols pour les Prairies. La contribution du gouvernement fédéral prévue par ces ententes totalise 53,4 millions de dollars.

Dépenses fédérales Au cours des trois prochaines années, le gouvernement fédéral dépensera au total 75 millions de dollars sous forme d'aide directe aux producteurs à la recherche et à des projets de démonstration, au contrôle de la qualité des sols et à des programmes de sensibilisation.

Le gouvernement fédéral verse jusqu'à 10 millions de dollars pour promouvoir l'agriculture intégrée au milieu. Les activités pourraient comprendre la prolongation et l'amélioration des programmes existants de conservation des sols et de l'eau, comme la conversion des terres marginales en couverture permanente, la gestion des déchets agricoles et d'autres méthodes de gestion agricole de remplacement.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :

Directeur général
Administration du rétablissement agricole des Prairies
1901, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R5
Tél. (306) 780-5081

Directeur
Division des priorités et des systèmes de gestion
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-9554

Projet de développement agro-alimentaire canadien (PDAAC)

Ce programme de contributions relevant d'Agriculture Canada est né de la fusion du Projet de développement des marchés des produits agricoles canadiens (PDMPAC) et du Projet d'aide au développement de la production (PADP). Ces deux projets se sont terminés le 31 mars 1990, et les modalités du PDAAC sont entrées en vigueur le 1er avril 1990.

Objet Le PDAAC favorise le développement des industries agricoles et alimentaires canadiennes en accordant une aide financière à des projets dans les domaines du développement des marchés, du développement de la production et du perfectionnement des ressources humaines.

Aide fournie L'aide fournie peut atteindre 50 % du coût des projets admissibles, jusqu'à concurrence de 250 000 $ par année ou de 750 000 $ pour la durée totale du projet. Les plafonds pour l'aide fédérale et pour l'aide gouvernementale combinée ont été fixés à respectivement 50 % et 75 % du coût des projets.

Qui peut présenter une demande Les entreprises commerciales et les organismes sans but lucratif, y compris les sociétés commerciales, les coopératives, les offices de commercialisation, les partenariats, les entreprises à propriétaire unique, les universités, les associations (oeuvrant dans le secteur), les gouvernements provinciaux et territoriaux, les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux peuvent se prévaloir du programme. La préférence va aux organismes qui représentent un vaste segment du secteur.

Depuis le milieu des années 1980, certains pays producteurs de céréales ont réduit l'aide gouvernementale à l'Agriculture. Toutefois, ces réductions ont été irrégulières. Tous les pays doivent être prêts à contribuer équitablement à la réforme du commerce en agriculture, qui fait l'objet de discussions aux négociations commerciales multilatérales.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau régional de la Direction générale du développement agricole dans sa province ou avec le :

Secrétariat du PDAAC
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-9554

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

Objet L'ARAP aide au renforcement et à la diversification de la production agricole dans les Prairies en encourageant et en appliquant des mesures de conservation des sols et d'aménagement des ressources en eau.

Aide fournie L'ARAP fournit une aide technique et financière aux agriculteurs, aux éleveurs, aux associations de conservation ainsi qu'aux gouvernements locaux et provinciaux pour leurs activités de conservation des sols et de mise en valeur de l'eau.

Programmes Parmi les principaux programmes de l'ARAP, mentionnons l'administration et la mise en oeuvre des ententes fédérales-provinciales pour la conservation des sols dans les Prairies; l'exploitation d'un centre de brise-vent qui fournit plus de dix millions de jeunes arbres chaque année pour la plantation de brise-vent dans les fermes et l'aménagement d'habitats fauniques.

L'Administration gère 87 pâturages collectifs qui protègent des terres marginales tout en mettant à la disposition des agriculteurs et des éleveurs d'excellents pâturages. L'ARAP fournit également une aide technique et financière aux producteurs et aux petites collectivités pour la recherche et l'exploitation de sources d'eau, dont des fosses-réservoir et des barrages. Cela comprend aussi la construction d'ouvrages d'irrigation et des systèmes de canalisations. Elle maintient et gère d'importantes réserves d'eau et des travaux d'irrigation.

L'ARAP est également très active dans la planification à long terme, l'étude, la conception, la supervision des travaux de construction de grands réservoirs d'eau, d'importants ouvrages d'irrigation et d'adduction d'eau pour les municipalités.

Dépenses fédérales en 1988-1989

Les dépenses de l'ARAP se sont élevées à 82,3 millions de dollars, sans compter celles des programmes relatifs à la sécheresse.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)
Division des communications
1901, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan)
S4P 0R5
Tél.: (306) 780-5884

Programme d'aide à l'avancement des agricultrices

Objet Le Programme d'aide à l'avancement des agricultrices aide le secteur agricole à apporter sa pleine contribution à l'économie canadienne. Il y parvient en encourageant le secteur à faire une utilisation complète et juste de ses ressources humaines en intégrant équitablement les agricultrices tant dans l'exploitation de la ferme que dans les prises de décision.

Aide fournie Les bénéficiaires peuvent recevoir, durant une année financière, jusqu'à 50 000 $ pour tous les projets. L'aide est offerte aux groupements d'agricultrices canadiennes pour des activités données en matière d'information, d'éducation, de participation, de promotion et d'organisation, qui contribuent à l'égalité des agricultrices canadiennes.

Dépenses fédérales en 1989-1990

Les paiements se sont chiffrés à environ 130 000 dollars.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :

Coordonnateur
Bureau des agricultrices
Direction générale des politiques
Agriculture Canada
Ottawa K1A OC5
Tél.: (613) 995-5880

Programmes d'aide au transport ...

Loi sur le transport du grain de l'Ouest

Objet La *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* offre une subvention pouvant atteindre 700 millions de dollars par année au transport du grain des Prairies. Elle a permis la création de l'Office du transport du grain, qui travaille à améliorer, en collaboration avec le secteur, le réseau de transport et la manutention.

Aide fournie La Loi prévoit le partage des tarifs de transport des grains entre le Trésor fédéral et l'expéditeur. La contribution fédérale vise le grain exporté depuis les ports de la Colombie-Britannique vers des pays autres que les États-Unis, ainsi que les envois de grain vers Churchill et Thunder Bay. Il incombe à l'Office national des transports du Canada d'établir les tarifs et d'administrer le paiement de la subvention aux sociétés ferroviaires.

Dépenses fédérales En vertu de la Loi, le gouvernement fédéral déboursera environ 620 millions de dollars au cours de la campagne de 1989-1990.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

L'Office national des transports
15, rue Eddy
Hull (Québec) K1A 0N9
Tél.: (819) 997-6567

L'Office du transport du grain
135, avenue Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0T4
Tél.: (204) 983-3212

Aide au transport des céréales fourragères

Objet Cette mesure vient en aide aux engraisseurs dans les régions du pays qui ne produisent pas assez d'aliments du bétail.

Aide fournie Cette aide compense en partie les frais de transport des céréales fourragères canadiennes, des régions qui en ont trop vers les régions déficitaires. Les producteurs qui vendent commercialement leur grain dans les régions déficitaires sont également admissibles aux paiements.

Dépenses fédérales en 1988-1989 Pendant cette période, l'aide financière accordée s'est élevée à 17,7 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

L'Office des provendes du Canada
5180, chemin de la Reine-Marie,
pièce 400
C.P. 177, succursale Snowdon
Montréal (Québec) H3X 3T4
Tél.: (514) 283-7505

Mesures d'aide spéciale ...

Programme canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA)

Objet Ce programme vient en aide aux familles qui abandonnent l'agriculture pour des motifs financiers et dont les membres souhaitent entreprendre une nouvelle carrière dans un secteur non agricole.

Aide fournie Le programme offre une subvention de réorientation de base et, selon les circonstances, une aide financière supplémentaire pour une période maximale de 22 semaines. Il fournit en outre une aide à la formation, aux déplacements nécessaires à la recherche d'un emploi, pour les frais de réinstallation, pour le remboursement des salaires à l'employeur ainsi que des subventions d'emploi autonome. Des services d'orientation professionnelle et personnelle sont également disponibles.

Près de 35 cents de chaque dollar perçu en impôt par le gouvernement fédéral vont au service de la dette fédérale, comparativement à une moyenne de 12 cents pour chaque dollar d'impôt perçu par les provinces, consacrés au service de leur dette. De plus, les dépenses totales du gouvernement fédéral pour l'agriculture en 1988-1989 se sont chiffrées à environ 5 milliards de dollars, ce qui représente près de 2,5 fois les valeurs approximatives des dépenses par les dix provinces mises ensembles.

Dépenses fédérales estimatives Depuis la création du programme en septembre 1986, environ 24 millions de dollars ont été dépensés. Une somme supplémentaire de 9 millions de dollars est prévue au budget pour la période se terminant le 31 mars 1991.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Centre d'emploi du Canada, à un bureau de la Société du crédit agricole, aux services de main-d'oeuvre agricole de sa localité, ou à la :

Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-9554

Programme d'indemnisation pour les dégâts causés aux cultures par la sauvagine

Objet Indemniser les agriculteurs pour les pertes de cultures causées par la sauvagine (canards, oies et grues canadiennes).

Modalité de partage des coûts L'indemnité est payée à parts égales par les gouvernements fédéral et provinciaux. À l'heure actuelle, le programme s'applique aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Dépenses fédérales en 1989-1990 La part fédérale estimative s'élève à 3,7 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux sociétés d'assurance-récolte du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta, ou encore avec la :

Direction générale des politiques
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 995-5880

Programme canadien d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse

Objet Le Programme aide les producteurs des provinces des Prairies, de l'Ontario et du Québec à compenser les pertes de récolte qu'ils ont subies à cause de la sécheresse de 1988.

Aide fournie Même si tous les producteurs touchés pouvaient demander une aide, les paiements ont été faits d'abord aux producteurs des régions les plus durement frappées.

Les paiements à un producteur dépendaient de la culture, et le taux par acre était fondé sur les données de rendement de l'assurance-récolte pour la région en question.

Montants versés aux producteurs Le programme a versé environ 850 millions de dollars aux producteurs.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

Direction générale des céréales et des oléagineux
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél.: (613) 996-4913

Programme de remplacement des entreprises (PRE)

Objet Faisant partie du Plan de diversification de l'industrie du tabac, ce programme consacre 15 millions de dollars en aide aux projets de développement des cultures et des marchés ainsi que dans les activités de recherches afin de financer le remplacement du tabac. Le programme est appliqué en Ontario et au Québec.

Aide fournie En Ontario, les coûts admissibles pour le développement des marchés et de la production peuvent être financés jusqu'à concurrence de 50 %. Les projets doivent profiter aux régions tabacoles et aux tabaculteurs sans provoquer de distorsion de la production et du marché intérieur actuel. À titre d'exemples de cultures de remplacement, on peut citer la patate douce, l'onagre, le ginseng et la transformation de légumes de spécialité.

Depuis l'automne 1987, le gouvernement fédéral a aidé des agriculteurs du Québec à s'adonner à d'autres cultures, notamment à celles des oignons espagnols et des légumes chinois. Il a également procédé à des analyses de marché, comme celles portant sur la faisabilité de la mise

en conserve de légumes. L'aide à la recherche a financé des projets comme ceux qui portent sur l'asperge, l'achillée, l'asclépiade et les fraises.

Dépenses fédérales en 1989-1990 Les paiements faits en Ontario se sont chiffrés à environ 0,5 million de dollars. Le gouvernement fédéral a également consacré près de 1,5 million de dollars à la recherche de solutions de remplacement au Québec, pour une période de cinq ans prenant fin le 31 mars 1992.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :

Directeur régional
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
450, avenue Speedvale ouest, pièce 104
Guelph (Ontario) N1H 7Y7
Tél.: (519) 763-5433

Directeur régional
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
Gare Maritime Champlain
901, Cap Diamant, pièce 350-4
Québec (Québec) G1K 4K1
Tél.: (418) 648-4775

Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac (PARPT)

Objet Ce programme, qui fait partie du Plan de diversification de l'industrie du tabac, accorde des indemnités de transition aux producteurs qui veulent quitter le secteur de la production du tabac.

Aide fournie Les programmes ont été appliqués dans les cinq provinces productrices de tabac, notamment l'Ontario, le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Ils prendront fin le 31 mars 1992.

Contributions fédérales en 1989-1990 Les paiements se sont chiffrés à près de 11 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :

Directeur
Division du développement des productions végétales
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
Ottawa K1A 0C5
Tél : (613) 995-9554

Programme d'aide à l'adaptation du secteur viti-vinicole

Objet Ce programme fédéral-provincial contribue à augmenter la compétitivité internationale du secteur viti-vinicole en Ontario (100 millions de dollars) et en Colombie-Britannique (28 millions de dollars).

Aide fournie En Ontario, le programme accorde une aide à la réduction des superficies sous raisin (50 millions de dollars jusqu'au 31 mars 1994), au soutien du prix du vin et du raisin (27 millions de dollars jusqu'au 31 mars 2000), au développement des marchés du vin (5 millions de dollars jusqu'au 31 mars 1994), à l'amélioration de la qualité et de la productivité du raisin (1,5 million de dollars jusqu'au 31 mars 1994) et à l'achat d'excédents de raisin (6,5 millions de dollars jusqu'au 31 mars 1991).

En Colombie-Britannique, les programmes prévoient une aide pour la réduction des superficies sous raisin (19,8 millions de dollars jusqu'au 31 mars 1990), des paiements d'appoint pour la récolte de raisin de 1988 (4,5 millions de dollars), une indexation pour hausse des coûts de production en espèces (1,2 million de dollars), des programmes de développement des marchés et de promotion des vins de la Colombie-Britannique (1 million de dollars) et des crédits provinciaux (1,5 million de dollars). L'entente expire le 31 mars 1994.

Contributions fédérales en 1989-1990 Les paiements ont atteint respectivement près de 20,4 millions de dollars et près de 6,3 millions de dollars aux producteurs de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :

Directeur régional
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
450, avenue Speedvale ouest, pièce 104
Guelph (Ontario) N1H 7Y7
Tél.: (519) 763-5433

Directeur régional
Direction générale du développement agricole
Agriculture Canada
620, avenue Royal, pièce 204
New Westminster
(Colombie-Britannique)
V3L 5A8
Tél.: (604) 666-6344

Autres programmes

Outre ceux qui sont décrits dans cette publication, le gouvernement fédéral finance beaucoup d'autres programmes créés dans l'intérêt des producteurs agricoles et du secteur agro-alimentaire. Mentionnons :

- l'homologation et l'inspection des semences, des aliments du bétail, des engrais et des pesticides;
- les programmes de contrôle des aptitudes du bétail;
- le développement et la promotion des exportations;
- la diffusion d'information sur les marchés par le moyen de rapports et de prévisions concernant les prix du marché;
- la supervision des offices nationaux de commercialisation pour les oeufs et les oeufs d'incubation de poulets à griller ainsi que le dindon et le poulet à griller;
- un soutien par l'intermédiaire de la *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles*.